

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-068

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 22  
 votants : 27

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Complexe Aqua-récréatif  
Villasport  
  
Création de la gamme  
d'abonnement « ABO  
FLEX »

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY  
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : L. GORYL

Considérant que Villasport souhaite mettre en place une nouvelle gamme d'abonnement flexible ;

Considérant que cette nouvelle gamme permettra aux usagers, après une adhésion au programme pour un montant de 29 €, de souscrire un abonnement annuel avec une échéance mensuelle, cet abonnement étant interchangeable avec un autre et susceptible d'être suspendu à tout instant après les 3 premiers mois d'engagement ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la nouvelle gamme d'abonnement applicable à Villasport à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 telle que présentée ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210701-DC2021710154-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2021  
Date de réception préfecture : 09/07/2021

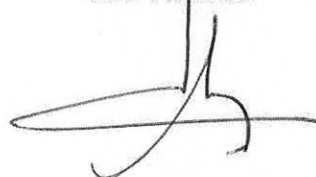
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

<i>FORMULE ABO FLEX</i>	
<b>CLASSIC</b> : ACCES ILLIMITE A L'ESPACE AQUATIQUE OU CARDIO	21 € PAR MOIS
<b>LIBERTE ESPACES</b> : ACCES ILLIMITE A L'ESPACE AQUATIQUE + FORME	32 € PAR MOIS
<b>LIBERTE ACTIVITES</b> : ACCES ILLIMITE ACTIVITE BASICS OU FITNESS	
<b>ESSENTIAL</b> : ACCES ILLIMITE A L'ESPACE AQUATIQUE + FORME + ACTIVITES BASICS	46 € PAR MOIS
<b>EXCELLENCE</b> : ABONNEMENT ESSENTIAL + ACTIVITES PREMIUM	60 € PAR MOIS
<b>OPTION BIEN-ÊTRE</b> : ACCES ILLIMITE A L'ESPACE BIEN-ÊTRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT	+ 15 € PAR MOIS
FRAIS D'ADHESION A LA FORMULE ABO FLEX	29 €
<i>LES AUTRES ABONNEMENTS EN FORMULE ANNUELLE (CLASSIC : 225 € / LIBERTE : 360 € / ESSENTIAL : 510 € / EXCELLENCE : 696 € / OPTION BIEN-ÊTRE : + 156 €) RESTENT INCHANGES</i>	

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210701-DC2021710154-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2021  
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de